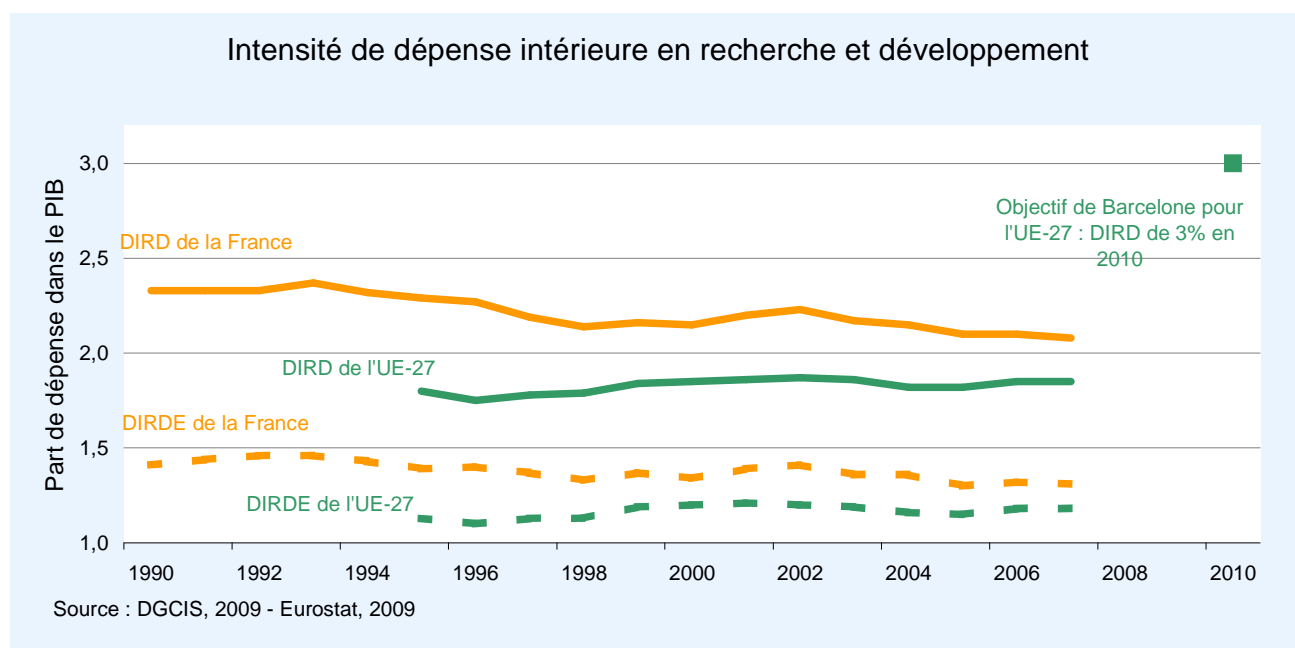


Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable - 20/01/2010 Proposition d'indicateurs phares

Défi n°8 (8.1.2) : Part de Recherche et Développement dans le PIB

Le poids de la dépense intérieure de recherche et développement dans le PIB français a baissé depuis l'adoption de la stratégie de Lisbonne en 2000, visant à faire de l'Union « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde » d'ici 2010. Il s'élève à 2,08 % en 2007, ce qui est loin de l'objectif de Barcelone visant à investir 3 % du PIB européen dans la recherche et développement à l'horizon de 2010.

Dans l'Union à 27, l'intensité des dépenses intérieures de R&D s'établit à 1,85 % du PIB. Elle est restée stable sur la période 2000-2007. En France comme dans l'UE-27, les entreprises contribuent à 63 % des dépenses de R&D sur toute la période.



Définition

La dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) correspond aux travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations (DIRDA), l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achat d'équipements nécessaires à la réalisation de travaux interne à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

Elle est connue au niveau national par une enquête auprès des établissements de recherche, qu'il s'agisse d'établissements publics ou privés (entreprises) géré par le ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Objectifs du défi 8 de la stratégie nationale sur la société de la connaissance Et de sa partie 8.2 sur la recherche et développement

Ce défi vise à développer une société et une économie de la connaissance par un soutien accru à la recherche et l'innovation dont dépend largement la compétitivité et donc la pérennité du modèle économique et social.

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable - 20/01/2010

Proposition d'indicateurs phares

Il s'articule au niveau européen avec la stratégie de Lisbonne de croissance et d'emploi, visant à faire d'ici 2010 de l'Union « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ».

Ce défi vise aussi à accroître l'effort national de R&D consacré au DD et aux grands défis sociétaux (y c. par rapport aux questions climatiques), à promouvoir une recherche « impliquée » et assurer le transfert des connaissances vers les entreprises, et à mieux associer la société aux politiques de recherche.

Objectif : au niveau national comme européen, un des objectifs chiffrés est d'atteindre une intensité en R&D de 3 % par rapport au PIB ; il est assorti d'un objectif de financement aux deux tiers par les entreprises.

Enjeux

La Recherche-Développement est un facteur clé de la croissance et de l'emploi à moyen terme, en étant la source d'innovations qui permettent un positionnement compétitif dans le développement de la société de la connaissance. Elle est un des moyens de répondre aux grands défis sociétaux, (énergie, climat, santé...) et de favoriser une croissance durable et une « économie verte ».

Le suivi des dépenses de R&D dans leur ensemble et de celles des entreprises par rapport au PIB, répond directement à l'objectif de la stratégie de Lisbonne d'atteindre un taux d'investissement de R&D correspondant à 3 % du PIB, au niveau européen comme au niveau national.

Analyse

En 2007, la France s'éloigne de l'objectif de Barcelone. Elle consacre 2,05 % de son PIB pour investir dans les dépenses de R&D alors que celles-ci représentaient 2,33 % du PIB en 1990. La part de ces dépenses dans le PIB baisse continuellement depuis 1990, même si les performances françaises sont reparties temporairement à la hausse entre 2000 et 2002, au moment où a été lancée la stratégie de Lisbonne. Les entreprises réalisent en France 63 % des dépenses de R&D. Cette part est stable depuis 1999 et proche de la répartition des dépenses R&D entre public et privé existant dans l'UE-27.

Dans L'UE 27, la part des dépenses de R&D s'est stabilisée à 1,85 % du PIB depuis l'adoption de la stratégie de Lisbonne. La dynamique était positive pendant les années 1990, entraînée par certains pays comme la Suède (déjà à plus de 3 % dès 1990), la Finlande (plus de 3% depuis 2000), l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark qui ont nettement augmenté leurs efforts à la fin des années 1990 et sont restés orientés favorablement ensuite. En revanche d'autres pays comme la France et le Royaume-Uni ont légèrement diminué leur effort depuis 1990. Globalement, la stratégie de Lisbonne n'a pas infléchi la politique des états-membres à l'égard des dépenses de R&D. La politique européenne de recherche dispose d'un budget communautaire assez modeste. Elle s'inspire d'un principe de solidarité qui profite aux pays en retard dans le domaine comme la République-Tchèque ou l'Estonie.

Pour en savoir plus

- <http://cisad.adc.education.fr/reperes/public/chiffres/> (SIES)
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/> (bases de données de la rubrique sciences et technologie)
- <http://www.insee.fr>